

Lundi 2 mai 2022
Province de Québec
MRC de Mékinac
Municipalité de Grandes-Piles

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la Municipalité de Grandes-Piles à une séance ordinaire tenue le lundi deux mai deux mille vingt-deux à 19 h 30 au Centre communautaire, 650, 4e Avenue, le tout conformément aux dispositions du code municipal.

Sont présents: Mesdames les conseillères Martine Muller et Doriane Demers-Toutant ainsi que Messieurs les conseillers, Jean-Claude Coydon, Jacques Lemay et Michel Sesena sous la présidence de madame la maire Caroline Clément.

Absent : Monsieur Frédéric Harnois

Ouverture de la séance : 19 h 32

ORDRE DU JOUR

Mot de la maire

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 avril 2022
4. Liste des comptes
5. Correspondance
 - A) Chemin St-Amant
6. Résolution : Appui à la corporation du lac Clair et du lac Roberge
7. Résolution : Nouveau membre du CCU Nathalie Parent
8. Résolution : Ajustement salarial
9. Résolution : Appui pour cuisine communautaire
10. Résolution : Engagement Mme Annie Corbin
11. Résolution : Engagement M. Alain Larivée à titre d'employé saisonnier
12. Résolution : Dépôt du rapport du CCU
13. Résolution : Annulation de servitude de passage
14. Avis de motion pour Règlement n° 569-UR-2022
15. Résolution : Adoption du 1^{er} projet du règlement n° 569-UR-2022
16. Résolution : Programme d'aide à la voirie locale
17. Résolution : Engagement d'une firme qui offre des services de comptabilité
18. Résolution : Dépôt du rapport de la commission du Québec
19. Résolution : Suppression et ajout de nom pour la tâche (Desjardins paie)
20. Résolution : Projet de la piste cyclable
21. Résolution : Demande de dérogation mineure de monsieur Turcotte
22. Résolution : Affichage de poste de Technicienne comptable et de Directeur général et Greffier-trésorier
23. Résolution : Dépôt du rapport d'Aire Nature et demande de subvention
24. Période de questions
25. Levée de l'assemblée

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DORIANE DEMERS TOUTANT 2022-05-071
APPUYÉ PAR MADAME MARTINE MULLER
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire 2 mai 2022 soit adopté avec les modifications proposées.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2022

ATTENDU la séance ordinaire du 4 avril 2022;
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE COYDON 2022-05-072
APPUYÉ PAR MADAME MARTINE MULLER
ET RÉSOLU
QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022 soit adopté tel que rédigé.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 AVRIL 2022

ATTENDU la séance extraordinaire du 22 avril 2022;
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES LEMAY 2022-05-073
APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE COYDON
ET RÉSOLU
QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 avril 2022 soit adopté tel que rédigé.

4. LISTE DES COMPTES

Une liste de compte sera déposée en juin étant donné l'absence de la technicienne-comptable

5. CORRESPONDANCE

A) Chemin St-Amant

Demande d'un usager pour que la Municipalité effectue l'entretien du Chemin St-Amant.

B) Mme De La Durantave

N'apportera pas de changement à prévoir

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE COYDON 2022-05-074
APPUYÉ PAR MADAME MARTINE MULLER
ET RÉSOLU
QUE le conseil municipal accepte la correspondance du mois d'avril 2022.

6. RÉSOLUTION : APPUI À LA CORPORATION DU LAC CLAIR ET DU LAC ROBERGE

ATTENDU la présentation du rapport financier d'Aire Nature ;
CONSIDÉRANT QUE cet organisme est responsable de la gestion et du développement du lac Clair;
CONSIDÉRANT QUE l'organisme est arrivé au maximum du développement tel qu'il était envisagé par la corporation du lac Clair et du lac Roberge;
CONSIDÉRANT QU'un projet d'agrandissement du site d'Aire Nature pourrait être envisageable au Lac Roberge;
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARTINE MULLER 2022-05-075
APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE COYDON
ET RÉSOLU
QUE le conseil municipal de Grandes-Piles appuie la démarche de l'organisme Aire Nature concernant l'agrandissement du site vers le Lac Roberge.

7. RÉSOLUTION : NOUVEAU MEMBRE DU CCU NATHALIE PARENT

CONSIDÉRANT un siège devant être occupé au CCU;
CONSIDÉRANT QUE la candidature a été transmise au CCU;
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL SESENA
APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES LEMAY
ET RÉSOLU

2022-05-076

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles nomme madame Nathalie Parent pour siéger au comité consultatif d'urbanisme de Grandes-Piles.

8. RÉSOLUTION : AJUSTEMENT SALARIAL

ATTENDU QUE la tâche de M. Laurence Boucher à titre d'inspecteur municipal adjoint;
CONSIDÉRANT QU'un ajustement salarial est nécessaire tel que le recommande la convention collective;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE COYDON

2022-05-077

APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHEL SESENA

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles accorde à M. Boucher une augmentation salariale tel que stipulé dans la convention collective.

9. RÉSOLUTION : APPUI POUR CUISINE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU le projet d'un vent nouveau à la cuisine communautaire présenté par madame Diane Bordeleau;

ATTENDU QUE le projet est en lien avec la vision du conseil municipal pour la vitalité de la communauté;

ATTENDU QUE les besoins pour ce projet sont réalistes et que madame Bordeleau se porte volontaire pour la mise en œuvre;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARTINE MULLER

2022-05-078

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE COYDON

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles accepte le projet pour la cuisine communautaire.

10. RÉSOLUTION : ENGAGEMENT DE MADAME ANNIE CORBIN

ATTENDU le départ de la secrétaire-réceptionniste, Madame Jolyane Tellier;
CONSIDÉRANT QU'un affichage de poste a été publié, suivi de la procédure habituelle de candidatures;

IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL SESENA

2022-05-079

APPUYÉ PAR DORIANE DEMERS TOUTANT

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles engage la nouvelle secrétaire-réceptionniste, Madame Annie Corbin conformément à la convention collective en force à ce jour.

11. RÉSOLUTION : ENGAGEMENT DE MONSIEUR ALAIN LARIVÉE À TITRE D'EMPLOYÉ SAISONNIER

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL SESENA

2022-05-080

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE COYDON

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles autorise le directeur général Pierre Beauséjour à procéder à l'engagement de M. Alain Larivée à titre d'employé saisonnier du 2 mai au 14 octobre 2022 pour un total de 24 semaines à raison de 40h/sem. Sur taux horaire dicté par la convention collective.

12. DÉPÔT DU RAPPORT DU CCU

ATTENDU une rencontre du CCU tenu le 8 avril 2022;
CONSIDÉRANT QUE de nombreux points ont été discutés et réglés lors de cette
rencontre;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DORIANE DEMERS TOUTANT 2022-05-081
APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES LEMAY
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles accepte le dépôt du rapport du CCU comme
présenté.

13. ANNULATION DE SERVITUDE DE PASSAGE

ATTENDU QUE la société 9232-5554 QUÉBEC INC. (Domaine La Baie) a acquis de
SOLIFOR MAURICIE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE, les lots 24, 25-1, 25-2, 25-3 et 25-
4, du Cadastre du Canton de Radnor, circonscription foncière de Shawinigan, tel qu'il
appert du contrat de vente publiée au bureau de la publicité des droits de la
circonscription foncière de Shawinigan, le 2 mai 2011, sous le numéro 18 085 165 ;

ATTENDU QUE 9232-5554 QUÉBEC INC. (Domaine La Baie) a acquis tous ces terrains
en 2011 afin qu'y faire un développement majoritairement résidentiel ;

ATTENDU QUE 9232-5554 QUÉBEC INC. (Domaine La Baie) ont commencé à vendre
plusieurs des terrains situés près de la rivière Saint-Maurice lorsqu'il est devenu
propriétaire alors que les rues existantes comme on les connaît aujourd'hui n'étaient pas
cédées à la municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité afin de délivrer les premiers permis de construction a
exigé de 9232-5554 QUÉBEC INC. (Domaine La Baie) d'établir une servitude de droit de
passage afin de s'assurer que les terrains devant être créés auront accès à la
Route 155;

ATTENDU QUE la municipalité à exiger la création de cette servitude à 9232-5554
QUÉBEC INC. (Domaine La Baie) alors même que les rues actuelles existantes n'étaient
pas dessinées ;

ATTENDU QUE le 11 mai 2011, 9232-5554 QUÉBEC INC. (Domaine La Baie) a signé
une servitude par destination du propriétaire ayant pour but de créer un passage de la
Route 155 et transversant le Domaine au complet afin que les premiers permis soient
émis par la municipalité envers de la Société et des futurs acheteurs, le tout tel qu'il
appert du contrat publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière
de Shawinigan, le 16 mai 2011, sous le numéro 18 123 779 ;

ATTENDU QU'après la signature de cette servitude, les bonnes rues ont été dessinées,
créées et utilisées par 9232-5554 QUÉBEC INC. (Domaine La Baie) ainsi que tous les
propriétaires subséquents des terrains subdivisés, et que la servitude de droit de
passage créée par destination du propriétaire le 11 mai 2011 n'a jamais été utilisée ;

ATTENDU QUE physiquement le chemin créé dans cette servitude de droit de passage
n'a jamais été visible ni utilisé par quiconque ;

ATTENDU QUE la municipalité est maintenant propriétaire de pratiquement toutes les
rues existantes dans le Domaine La Baie, tel qu'il appert des contrats cessions et de
correction toute publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière
de Shawinigan, respectivement les 10 avril 2017, 5 octobre 2020 et 18 août 2017, sous
les numéros 22 997 046, 25 783 144 et 23 312 486 ;

ATTENDU QUE 9232-5554 QUÉBEC INC. (Domaine La Baie) souhaite annuler la
servitude par destination du propriétaire ci-dessus mentionnée, laquelle avait été exigée
par la municipalité en 2011 ;

ATTENDU QUE la municipalité ne voit aucun inconvénient à l'annulation de la servitude
par destination du propriétaire publiée au bureau de la publicité des droits de la
circonscription foncière de Shawinigan, le 16 mai 2011, sous le numéro 18 123 779, et

ne voit aucunement l'intérêt, de la garder active puisqu'elle n'a jamais été utilisée et ne le saura jamais ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE COYDON
APPUYÉ PAR MADAME MARTINE MULLER
IL EST RÉSOLU

2022-05-082

D'AUTORISER toutes démarches entreprises par 9232-5554 QUÉBEC INC. (Domaine La Baie) afin de procéder à l'annulation de la servitude par destination du propriétaire publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Shawinigan, le 16 mai 2011, sous le numéro 18 123 779 ;

DE NE PAS S'OPPOSER à ces démarches puisque tous les propriétaires fonciers ont accès à la Route 155 et que ledit chemin antérieurement créé aux termes de la servitude à notre demande n'a jamais servi.

14. AVIS DE MOTION POUR RÈGLEMENT NO 569-UR-2022

Avis de motion est donné par MADAME LA CONSEILLIÈRE MUNICIPALE, DORIANE DEMERS TOUTANT à l'effet que la grille des spécifications de la zone 3-P règlement de zonage 495-UR-2014 sera modifiée.

15. RÉSOLUTION : ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DU RÈGLEMENT N^O 569-UR-2022

1er projet de règlement no: 569-UR-2022 modifiant la grille des spécifications de la zone 3-P du règlement de zonage 495-UR-2014.

ATTENDU QUE la municipalité de Grandes-Piles a adopté la réglementation d'urbanisme en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil désire apporter d'autres modifications à ses règlements d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARTINE MULLER
APPUYÉ PAR MADAME DORIANE DEMERS TOUTANT
ET RÉSOLU
CE QUI SUIT:

2022-05-083

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long récépissé.

ARTICLE 2 TITRE DU RÈGLEMENT

Règlement no: 569-UR-UR-2022 modifiant la grille des spécifications de la zone 3-P du règlement de zonage 495-UR-2014.

ARTICLE 3 BUT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but de modifier les usages autorisés dans la zone 3-P règlement de zonage 495-UR-2014.

ARTICLE 4 MODIFICATIONS DE LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS ZONE 3-P

La grille des spécifications de la zone 3-P est modifiée comme suit :

Dans la classe publique, les usages de la sous-classe AUTRES USAGES PUBLICS sont autorisés.

ARTICLE 9 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

/S/ Caroline Clément
Mairesse

/S/ Pierre Beauséjour
Secrétaire-trésorier

Avis de motion :	2022
Adoption du 1 ^{er} projet de règlement:	2022
Avis public de consultation :	2022
Consultations publiques:	2022
Adoptions du 2 ^e projet de règlement :	2022
Approbations référendaires :	2022
Adoptions du règlement :	2022
Certificats de conformité MRC...:	2022
Affichages finaux:	

16. RÉSOLUTION : PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

CONSIDÉRANT QU'une offre gouvernementale pour assurer la vitalité des territoires;
CONSIDÉRANT QU'un projet sera soumis au ministre des Transports pour l'amélioration des rues de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE COYDON 2022-05-084
APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHEL SESENA
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles autorise le directeur général et greffier trésorier, M. Pierre Beauséjour, à faire une demande au ministère pour une subvention pour l'amélioration des rues de la municipalité.

17. RÉSOLUTION : ENGAGEMENT D'UNE FIRME QUI OFFRE DES SERVICES DE COMPTABILITÉ

ATTENDU la démission de la technicienne comptable;
CONSIDÉRANT QUE la tâche à accomplir relève d'un employé spécialisé;
CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme SMJ;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DORIANE DEMERS TOUTANT 2022-05-085
APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE COYDON
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal octroie un contrat à la firme SMJ pour des services en comptabilité.

18. RÉSOLUTION : DÉPÔT DE RAPPORT DE LA COMMISSION DU QUÉBEC

ATTENDU une demande de la commission municipale du Québec pour la confirmation de dépôt du rapport;

ATTENDU que les rapports suivants ont bel et bien été déposés au conseil municipal et adopté;

- Rapports financiers 2020;
- Le plan triennal D'IMMOBILISATION;
- L'adoption du budget pour l'année 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DORIANE DEMERS TOUTANT 2022-05-086
APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES LEMAY
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles autorise, Monsieur Pierre Beauséjour, directeur général et secrétaire-trésorier à fournir une copie certifiée conforme de la résolution démontrant que le dépôt a été fait.

19. RÉSOLUTION: SUPPRESSION ET AJOUT DE NOM (DESJARDINS PAIE)

ATTENDU le départ de Mme France Jourdain technicienne-comptable;
ATTENDU que celle-ci était autorisée à signer en tant qu'administratrice principale pour la municipalité dans employeur D;

CONSIDÉRANT QU'il faut une personne pour la remplacer;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE COYDON 2022-05-087

APPUYÉ PAR MADAME DORIANE DEMERS TOUTANT

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles autorise d'enlever le nom de madame France Jourdain et d'ajouter le nom de Madame Caroline Clément pour employeur D.

Mme Clément opérera à titre d'administratrice principale.

20. RÉSOLUTION : PROJET DE LA PISTE CYCLABLE

ATTENDU la présentation d'un projet de piste cyclable à Grandes-Piles par des membres de l'OBNL créer pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Grandes-Piles est en faveur d'un tel projet;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DORIANE DEMERS TOUTANT 2022-05-088

APPUYÉ PAR MADAME MARTINE MULLER

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles appui les démarches qu'effectuera l'OBNL dans but de faire l'étude et d'éventuellement doter la municipalité de Grandes-Piles d'une piste cyclable.

21. RÉSOLUTION : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR TURCOTTE

ATTENDU le dépôt du procès-verbal du CCU (comité consultatif d'urbanisme) de la réunion tenue le 8 avril 2022;

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure pour l'implantation d'un bâtiment secondaire de monsieur Turcotte;

CONSIDÉRANT la demande la nature;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE COYDON 2022-05-089

APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHEL SESENA

ET RÉSOLU

QUE la demande soit acceptée telle que présentée au CCU avec une limite de 2 mètres de la ligne avant.

22. RÉSOLUTION : AFFICHAGE DE POSTE DE TECHNICIENNE COMPTABLE ET DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER TRÉSORIER

ATTENDU la démission de madame France Jourdain à titre de technicienne comptable de la municipalité de Grandes-Piles;

CONSIDÉRANT la retraite prochaine de monsieur Pierre Beauséjour, Directeur général et Greffier Trésorier;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARTINE MULLER 2022-05-090

APPUYÉ PAR MADAME DORIANE DEMERS TOUTANT

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles demande à monsieur Pierre Beauséjour, Directeur général et Greffier trésorier de procéder à l'affichage des postes précités pour leur remplacement;

L'affichage se fera par les voies habituelles localement en plus d'apparaître sur les sites d'emploi Mékinac.

23. RÉSOLUTION : DÉPÔT DU RAPPORT D'AIRE NATURE ET DEMANDE DE SUBVENTION

ATTENDU le dépôt du rapport de l'organisme Aire Nature de Grandes-Piles présenté par madame Carolle Moisant et monsieur Jean-Pierre Ratelle

CONSIDÉRANT une demande de subvention de 10 000 \$ faites par l'organisme précité;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARTINE MULLER 2022-05-091

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE COYDON

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles accepte le rapport comme présenté et accepte de donner la subvention de 10 000 \$ demandée par l'organisme.

24. PÉRIODE DE QUESTIONS

25. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARTINE MULLER

2022-05-092

APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES LEMAY

ET RÉSOLU

La levée de la séance ordinaire du 2 mai 2022 à 20 h 29.

Caroline Clément
Maire

Pierre Beauséjour
Directeur général
Greffier-trésorier

Je, Caroline Clément, présidente de l'assemblée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Caroline Clément, Maire

Certificat de crédits

Je, soussigné greffier-trésorier, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Pierre Beauséjour
Directeur général et Greffier-trésorier